



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

n° 160-21 C

Objet : RD - Attribution de fonds de concours au titre des sites naturels touristiques

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâ à Claudine Bonilla - de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Daniel Bouchet à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Daniel Rochaix - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Raphaële Mouric à Christian Berthomier - de Micheline Myard-Dalmaix à Alain Caraco - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoît Perrotton à Walter Sartori - de Christophe Pierretton à Cécile Trahand - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 11

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - James Hallay - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

délibération n° 160-21 C

objet **RD - Attribution de fonds de concours au titre des sites naturels touristiques**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que par délibérations n° 113-21 C et n° 114-21 C du 13 juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé le schéma directeur des sites naturels touristiques et l'instauration du fonds de concours correspondant.

Ce dispositif a pour but de soutenir financièrement les communes dans la réalisation d'études et d'aménagements de sites conformément au schéma directeur. Il permet de cofinancer les aménagements liés aux sites touristiques et à l'accueil des publics dans un contexte de surfréquentation que connaissent certains sites. Celle-ci est d'autant plus accentuée par le besoin de plein air et de rafraîchissement au sortir des différents confinements dus à la crise sanitaire de la Covid-19.

Une enveloppe de 80 k€ par an sur deux années est prévue au budget du développement touristique permettant ainsi de soutenir jusqu'à 160 k€ de travaux/études (dépenses d'investissement).

Pour la première phase de l'appel à manifestation d'intérêt adressé aux communes concernées (sites retenus au schéma directeur), 7 dossiers ont été reçus et 5 ont été retenus. Certains dossiers doivent faire l'objet d'un examen complémentaire après sollicitation des communes concernées.

La participation de Grand Chambéry est plafonnée à 50 % des dépenses éligibles HT (ingénierie du projet, travaux, matériel, supports pédagogiques, etc.) subventions déduites, conformément aux règles d'attribution des fonds de concours.

Ainsi, il est proposé d'octroyer des fonds de concours à hauteur de 52 093 €, conformément au tableau joint en annexe, afin de soutenir les communes dans la réalisation des aménagements des sites naturels touristiques.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu les délibérations n° 113-21 C et n° 114-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 portant approbation du schéma directeur des sites naturels touristiques et création du fonds de concours correspondant,

Vu les demandes des communes,

Vu l'avis de la commission d'instruction et d'attribution du fonds de concours des sites naturels touristiques du 10 septembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue les fonds de concours au titre des sites naturels touristiques pour un montant global de 52 093 €, selon la liste détaillée des dossiers mentionnés en annexe pour la première phase 2021 de ce dispositif,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit qu'un acompte de 30 % pourra être versé aux communes sur demande et que le solde sera versé sur présentation des justificatifs.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 160-21 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de fonds de concours au titre des sites naturels touristiques

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : liste dossiers retenus

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H25837H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25837H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au